

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 9

**OBJET :**

**CREATION D'UN  
PERIMETRE  
DELIMITE DES  
ABORDS (PDA)  
A VICHY**

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – S. MIZOULE-MORIER – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

Absents excusés :

Mme et M. M. F. SENNEPIN - M. MORGAND, Vice-Présidents.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 27 mars 2023

Mmes et MM. – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Publiée ou notifiée  
le : 27 mars 2023

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du patrimoine,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vichy approuvé le 28 septembre 2017 par délibération du conseil communautaire puis modifié par délibération en date du 28 mars 2019, mis à jour par arrêté du président en date du 08 avril 2019, mis en compatibilité dans le cadre de la déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 12 mai 2021, modifié par délibérations du 08 juillet 2021, mis à jour par arrêtés du président en date du 7 octobre 2022 et 19 octobre 2022, modifié par délibération du conseil communautaire en date du 08 décembre 2022 et enfin, mis à jour par arrêté du président en date du 19 janvier 2023,

**Vu** le Site Patrimonial Remarquable de Vichy approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2019,

**Vu** l'inscription, le 24 juillet 2021, de la ville de Vichy sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre du bien en série transnational « Les Grandes villes d'eaux d'Europe »,

**Vu** la décision du Président n°2022-279 en date du 15 juillet 2022 attribuant le marché relatif à l'étude de définition d'un périmètre délimité des abords de monuments historiques à Vichy au groupement SARL Bureau d'Etudes, Aménagement, Urbanisme et Architecture (mandataire) / Maï Melacca Paysagiste / EURL l'Atelier d'Audrey pour un montant de 25 000 euros HT,

**Considérant** que le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) dans le secteur de la gare de Vichy fait suite à la demande du Comité du patrimoine mondial UNESCO en date du 24 juillet 2021 dans sa décision d'inscription,

**Considérant** que la création d'un PDA consiste à adapter le périmètre de protection de 500m autour des monuments historiques à la réalité du terrain, pour une application cohérente de la servitude et moins sujette à interprétation,

**Considérant** que la création de ce PDA sur la commune de Vichy doit permettre également une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux sur le secteur de la Gare de Vichy ainsi qu'une meilleure appropriation et compréhension de la gestion des abords par les habitants,

**Considérant** que neuf monuments historiques sont concernés par la création de ce PDA,

**Considérant** que la procédure de création de ce PDA est réalisée à l'initiative de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme,

**Considérant** que le marché concernant l'étude de définition du PDA a été confiée au groupement SARL Bureau d'Etudes, Aménagement, Urbanisme et Architecture (mandataire) / Maï Melacca Paysagiste / EURL l'Atelier d'Audrey par décision du président n°2022-279 en date du 15 juillet 2022,

**Considérant** que l'étude de définition du Périmètre Délimité des Abords est éligible à une aide financière du ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 50% du coût des études comprenant les frais liés à l'enquête publique,

**Considérant** que le budget prévisionnel global de cette étude est estimé à 31 000 euros HT,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- D'autoriser M. le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour l'étude de définition d'un Périmètre Délimité des Abords dans le secteur de la gare de Vichy, à hauteur de 50% du coût global de l'opération,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

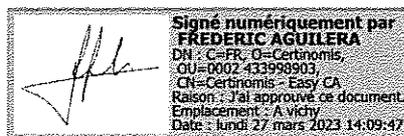
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 23 mars 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23

Objet de l'acte : MARS 2023 CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)  
A VICHY - DEMANDE DE SUBVENTION

.....  
Date de décision: 23/03/2023

Date de réception de l'accusé 27/03/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23MARS2023\_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230323-23MARS2023\_9-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5  
Finances locales  
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 9.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230323-23MARS2023\_9-DE-1-1\_1.pdf )